



LE BULLETIN DE CHEZAL-BENOÎT



“ BIEN VIVRE ENSEMBLE À CHEZAL-BENOÎT ”



Décembre 2022

N° 21



SOMMAIRE

Le mot du maire	page 03
Une vie d'engagement au service de Chezal-Benoît	page 04
Informations financières	page 05
Travaux	pages 06 - 07
État civil	page 08
Action sociale	pages 09 - 10
Pages ouvertes à l'école	pages 11 - 12
Pages ouvertes aux associations	pages 13 à 15
Nos artisans, services et marché	page 16
Un médecin généraliste à Chezal-Benoît, l'avenir en question	pages 17 - 18
Jeunes entrepreneurs	pages 19 - 20
Grippe aviaire	page 20
Incivilités : rappels	page 21
Une rue Michel-Guyard	pages 22 - 23
ADMR	page 24

LE MOT DU MAIRE



Ensemble face aux crises

Au moment où j'écris ces lignes, je suis confiné. Preuve que nous ne sommes pas venus à bout du Covid-19!

La crise sanitaire n'en finit plus, et la crise énergétique semble s'installer durablement. Elle se traduit cette année, pour notre commune, par une augmentation du prix du gaz de 300 %.

Les travaux engagés sur l'éclairage public, en vue de contenir notre facture énergétique, n'avancent pas au rythme que nous souhaitons. Des raisons structurelles expliquent en partie ces retards : l'éclairage public n'est plus une compétence communale. Nos demandes doivent être approuvées par la communauté de communes du pays d'Issoudun, et pour bénéficier de subventions, elles doivent être validées par le Syndicat départemental de l'énergie du Cher (SDE 18).

Enfin, les travaux seront réalisés par la société CITEO, unique détenteur du marché et également en charge de la maintenance et du réglage des horaires de l'éclairage. Mais cette société est de plus en plus sollicitée par les nombreuses communes inquiètes de l'évolution du prix de l'électricité. Et nos agents municipaux ne sont malheureusement plus autorisés, depuis déjà quelques années, à agir sur les boîtiers de commande de l'éclairage de notre village... C'est la raison pour laquelle, malgré nos nombreuses relances, notre demande d'intervention pour la deuxième tranche de travaux de passage aux LED et de la remise en état de certains points lumineux, signée par le président de communauté de communes le 20 juin 2022, n'est toujours pas réalisée.

Par ailleurs, dans un souci d'économie et d'exemplarité, dans un contexte de sobriété énergétique souhaité, nous avons décidé de réduire les illuminations des fêtes de fin d'année. Mais sans supprimer l'aspect festif, indispensable en ces temps de crises multiples (sanitaire, climatique, énergétique, etc.).

Dans ce bulletin municipal, vous découvrirez d'autres sujets difficiles, dont certains sont liés à l'inflation, comme l'évolution de la facturation du traitement des eaux usées, l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Et des questions sont abordées, qui concernent par exemple l'avenir de l'offre de soins sur notre commune.

Dans cette période morose, nous sommes contraints à changer nos habitudes. Mais s'adapter n'est pas régresser. Si nous le souhaitons, ce peut être au contraire une occasion pour imaginer ensemble un avenir meilleur.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année.

Roger Lebrero

Infos pratiques de la mairie

Heures d'ouverture :

lundi - mercredi : 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 17 h 30

mardi - jeudi : 8 h 30 - 12 h

vendredi : 8 h 30 - 12 h et 13 h 30 - 16 h

Adresse : Grande Rue - 18160 Chezal-Benoît

Téléphone : 02 48 61 11 15

Courriel : mairie.chezalbenoit@orange.fr

UNE VIE D'ENGAGEMENTS AU SERVICE DE CHEZAL-BENOÎT

Robert Grillon nous a quittés...



C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Robert Grillon le 22 octobre 2022. Né à Chezal-Benoît et originaire d'une famille casalaise depuis plusieurs générations, ce républicain et humaniste s'impliqua autant que ses forces le lui permirent, et de multiples manières, au service de son village. Il fit partie du conseil municipal de Chezal-Benoît durant près d'un demi-siècle (de 1953 à 2001) et fut maire durant trois mandatures et la moitié d'une, avant de céder sa place à son cousin Jean Soulat. Le conseil municipal adresse ses plus sincères condoléances à son épouse, ses filles et toute sa famille.

60 années au service des Casalais

Claudette Louis et Éric Pommier ont été mis à l'honneur lors d'une cérémonie de remise de médailles qui s'est tenue le 15 Juin à la Mairie.

Ils ont ainsi reçu, pour leurs 30 années de dévouement et pour leurs compétences professionnelles, la médaille d'honneur du Travail.

Claudette Louis, jeune retraitée depuis un an, était cantinière et a commencé sa carrière à Chezal-Benoît en 1990.

Éric Pommier a rejoint les effectifs en 1988.

Félicitations à tous les deux !



Adieu Christophe !

Christophe Journaud nous a quittés brutalement en juillet dernier à l'âge de 44 ans. Il était employé communal depuis plus de 23 ans.

Travailleur, discret et appliqué, il accomplissait son métier avec professionnalisme.

Avec sa disparition, nous perdons plus qu'un collègue.

Il restera dans nos pensées.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Vers une tarification différenciée de l'eau potable et des eaux usées

La commune de Chezal-Benoît dispose d'un fonctionnement en régie autonome pour ce qui concerne l'eau potable : son achat à l'hôpital George-Sand et sa distribution incluent l'entretien de son réseau. Pour les administrés reliés au réseau d'assainissement, cela concerne également la collecte des eaux usées et leur traitement via la station d'épuration. L'ensemble est actuellement administré par la municipalité, y compris la facturation. Cependant, dans la perspective des changements multiples à venir – parfois imposés, parfois souhaités – concernant ce fonctionnement (et dont nous avons déjà parlé dans les bulletins municipaux n^{os}18 et 20), il s'avère nécessaire de différencier la tarification de l'eau potable et celle des eaux usées. Il s'agit d'être en mesure de pouvoir progressivement intégrer ces changements dans différentes hypothèses d'évolution.

Par ailleurs, notre station d'épuration va continuer de générer des charges d'emprunt jusqu'en 2029, auxquelles il faut rajouter des charges d'entretien d'un montant presque équivalent. Jusqu'alors, la globalisation du budget eau potable et eaux usées permettait d'obtenir l'indispensable équilibre financier. Avec l'augmentation des charges pour diverses raisons et la stagnation des recettes, le déficit d'exercice concernant les eaux usées progresse depuis plusieurs années. Actuellement, l'abonnement annuel de 47 € est identique pour tous les administrés, qu'ils soient reliés ou non au réseau d'assainissement collectif. Pour plus d'équité, il nous est donc apparu nécessaire, dans un premier temps, de différencier le prix de cet abonnement de chaque foyer selon qu'il est relié ou non au réseau, et de procéder à un réajustement du tarif.

Ainsi, le prix de l'abonnement est passé à 47 € par an pour un administré relié uniquement au réseau d'eau potable, et à 47 € + 35 € pour un administré relié également au réseau d'assainissement collectif.



Une facture de gaz salée

En tant que collectivité de moins de dix employés et dont le budget n'excède pas 2 000 000 euros, nous bénéficions du bouclier tarifaire sur l'électricité. Mais ce n'est pas le cas pour le gaz. Le prix négocié concernant celui-ci a été multiplié par trois lors de la souscription d'un nouveau contrat. Voilà qui nous engage à rechercher des solutions pour maîtriser nos dépenses autant que possible.

Augmentation de la taxe sur les ordures ménagères

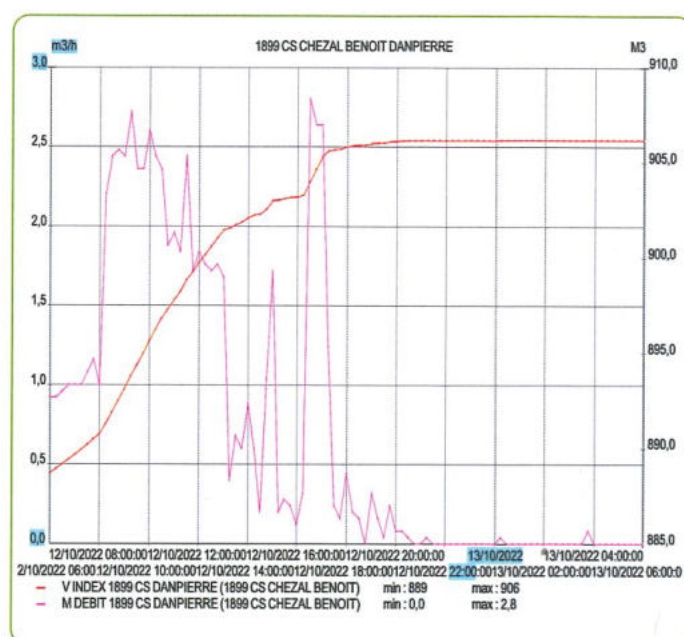
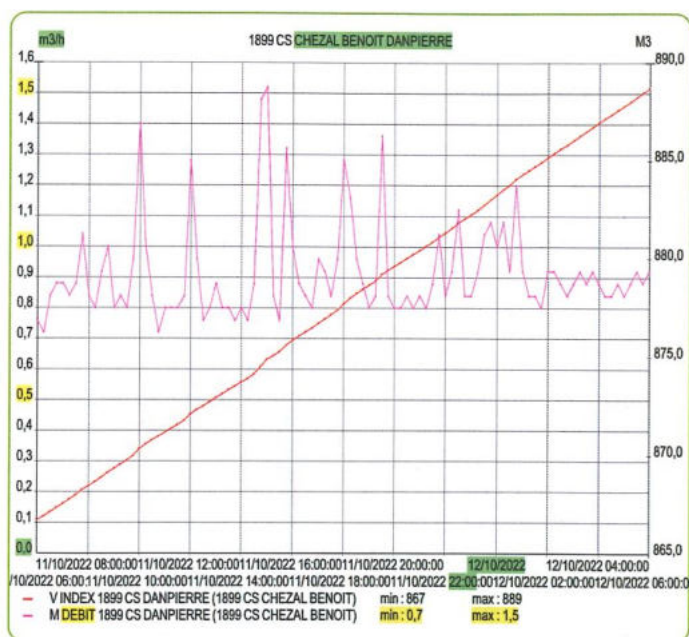
Les raisons de l'augmentation de la redevance d'enlèvements des ordures ménagères sont multiples. Citons, à titre d'exemple, l'abandon de l'enfouissement et l'augmentation du coût de l'énergie. Pour rappel, c'est la communauté de communes d'Issoudun qui administre, entre autres, cette compétence des ordures ménagères. Le choix s'est porté sur une augmentation de 8,5 % de la tarification modulée sur quatre ans. Il s'agit d'une augmentation contenue, en regard de ce qui se pratique chez nombre de nos voisins.

TRAVAUX

Réalisation de l'enrobé de la chaussée de la D65 située entre la rue de Vireloge et la sortie du village en direction de Lignièrès. Cette opération, entièrement financée par le Conseil départemental du Cher, a été réalisée le 22 juillet 2022. La poursuite de la réfection de cette chaussée a été demandée, mais elle est soumise à l'obtention d'un nouveau financement. Le marquage au sol reste à réaliser.



La pose des compteurs de sectorisation est finalisée. Ils sont aujourd'hui fonctionnels et ils permettent d'avoir une mesure en temps réel de la consommation d'eau potable sur quatre secteurs du réseau. Le relevé des consommations, en principe reçu à la mairie de façon journalière, permet la détection de fuite. Par exemple, les graphiques ci-dessous représentent les relevés du compteur de la route de Dampierre. Le premier indique une fuite puisque la consommation ne revient jamais à zéro, y compris la nuit. Le deuxième montre une chute de la consommation d'eau après l'intervention de nos agents techniques et la réparation.



La phase 1 de l'étude patrimoniale du réseau d'eau potable est achevée par l'entreprise Infralim. Cette étude incluait la mesure des CVM (chlorures de vinyle monomère) sur tout le réseau d'eau potable, car ces substances présentent un risque pour la santé. À noter que ce risque est très faible, et il est ramené à zéro dès lors que l'eau est portée à ébullition. Cependant, il est fortement majoré en période de chaleur. C'est pourquoi des relevés ont été réalisés cet été. Depuis l'arrivée des résultats d'analyses, deux familles bénéficient de l'approvisionnement en bouteilles d'eau de source pour leur consommation.

Poursuite de la modernisation de l'éclairage public avec un passage aux LED qui consomment nettement moins d'énergie. Après la modification de 61 points lumineux équipés de LED depuis janvier 2022, à leur tour 24 anciennes lampes vont être remplacées. Leur localisation a dû prendre en compte l'implantation des armoires électriques qui commandent cet éclairage par secteurs. Notre village comporte 15 armoires référencées.

Ces travaux ont été subventionnés à 50 % par le plan REVE du Syndicat départemental de l'énergie du Cher (SDE 18) et à 50 % par la communauté de communes du pays d'Issoudun.

Abbatiale

Pose du premier vitrail et de sa grille de protection de la façade correspondant au bas-côté sud de l'église abbatiale par Jean Mauret lors de la deuxième semaine d'octobre. La pose du deuxième vitrail devrait intervenir dans le deuxième trimestre 2023.

Rénovation et entretien des bâtiments communaux

Plusieurs travaux sont prévus :

- ✓ Remplacement de la hotte aspirante de la cantine de l'école ;
- ✓ Réparation de l'escalier de l'accès au logement du Mirabis ;
- ✓ Changement du circulateur du chauffage de l'école ;
- ✓ Réparation de la chaudière et changement du ballon d'eau chaude du Mirabis ;
- ✓ Divers travaux de rénovation électrique et d'entretien dans les logements loués.

Extraction de pierres pour la réfection des chemins vicinaux



Une extraction de pierres a été réalisée, cet été, dans des champs de la route de Dampierre, par une machine spécifique : un épierreur. Sa production a été entreposée près du dépôt de Dampierre. Par ailleurs, la commune a pu récupérer le bitume de grattage lors de la réfection de la D65. Celui-ci a été entreposé près des locaux techniques de nos agents et sera entièrement réutilisé pour l'entretien de nos chemins. Ces deux opérations autorisent des économies substantielles.

Intervention d'une scierie mobile sur des arbres abattus qui se trouvaient en bordure de l'étang du Moulinet. Cela a permis de produire 9 m³ de planches, madriers et poutres.

Préparation de l'arrivée de la fibre envisagée au deuxième semestre 2023, selon l'entreprise Axione. Pour être éligible, chacun des administrés doit disposer d'une adresse répertoriée au Service national de l'adresse. Certaines d'entre elles devront donc être numérotées correctement et disposer d'un nom de rue - ce qui n'est pas toujours le cas.

Plusieurs actions sont entreprises pour satisfaire ces exigences.

Illuminations des fêtes de fin d'année

Le contexte de crise énergétique actuel nous a amenés à diminuer les illuminations traditionnelles du centre-bourg.

Zéro phyto dans le cimetière

Un arrêté du 15 janvier 2021 élargit l'interdiction des produits phytosanitaires à partir du 1^{er} juillet 2022 dans tous les lieux fréquentés par le public. Cette mesure implique une évolution des pratiques, mais ce n'est pas forcément une mauvaise nouvelle. Un entretien des cimetières sans pesticide, c'est une démarche plus respectueuse de la santé de tous (à commencer par celle des agents techniques), de tous les organismes vivants, de la biodiversité et de l'environnement.

Le recours à des modes d'entretien alternatifs sans pesticide ne va pas supprimer l'entretien du cimetière, mais en modifier progressivement l'aspect. Ainsi, la part végétale sera plus importante, avec l'enherbement de certaines zones. Nous devons nous habituer à laisser pousser des herbes folles entre les tombes.

Pour faciliter l'utilisation des désherbeurs mécaniques dans les allées, les visiteurs sont priés de ne pas encombrer les voies. Pots de fleurs, arbustes, graviers ou autres agréments disposés au-delà des emplacements des concessions devront être enlevés. Pour rappel, l'article 7 du règlement du cimetière de chezal-Benoît précise que ***“ les concessionnaires ne peuvent établir leurs constructions et leur fleurissement au-delà des limites du terrain concédé ”***.

Par ailleurs, si l'entretien général du cimetière est assuré par les employés municipaux, l'entretien des sépultures et des alentours des tombes revient aux familles, comme stipulé dans l'article 15 : ***“ les familles doivent maintenir leurs sépultures en bon état de propreté, même si celles-ci n'ont aucun monument ”***.



ÉTAT CIVIL

Naissances

Bienvenue à

Noé MARTIN DE NICOLAS le 14 janvier 2022

Malo PÉQUIOT le 15 juillet 2022

Lilou BEAUSSIER BLOT le 25 juillet 2022

Baptiste CENDRIER le 07 septembre 2022

Irina POLLET POTIER le 13 septembre 2022

Hugo CENDRIER le 1er octobre 2022



Mariage

Félicitations à

AUGENDRE Sylvie et BALLAIRE Gérard



Décès

Nos sincères condoléances aux familles de

PIHAN Amélie, née MAIRE (le 18 mars 2022)

CHAUVEAU Jean-François (le 19 juillet 2022)

JOURNAUD Christophe (le 25 juillet 2022)

ARLUISON Georgette, née DONCKERS (le 03 août 2022)

LEDoux Joël (le 08 août 2022)

SOCHON Pascal (le 27 août 2022)

ARBIB Mustapha (le 05 septembre 2022)

WATEAUX Marguerite, née TISSIER (le 17 septembre 2022)

GRILLON Robert (le 22 octobre 2022)

ROSZACH Edouard (le 08 novembre 2022)

QUEVILLON Isabelle, née HAGNERE (le 14 novembre 2022)

Suite à des remarques, désormais ne seront inscrits dans cette rubrique que les actes mentionnés dans notre registre d'état civil, sauf cas particulier ou demande expresse.

ACTION SOCIALE

Accueil des tout-petits

Le devenir de Kangouroule

Depuis le 1^{er} février, nous disposons des services de la garderie itinérante Kangouroule. L'accueil des enfants de 0 à 6 ans est proposé les mardis de 9 heures à 17 heures, à la salle polyvalente. Ces professionnels de la petite enfance peuvent accueillir jusqu'à 12 enfants.



Nous arrivons bientôt au terme du contrat passé par la municipalité avec cette association. Le conseil municipal va devoir décider de la reconduction ou non de ce service. Une décision difficile à prendre, car il en coûte 10 000 euros à l'année en reste à charge pour la commune, pour une fréquentation variable : huit enfants au maximum, et actuellement plutôt quatre enfants (dont deux de Chezal-Benoît). Cependant, cet espace d'éveil, de socialisation et d'échanges est précieux pour les parents comme pour les enfants qui fréquentent Kangouroule.

Projet de création d'une Maison d'Assistants Maternelles

Au mois de juillet, la commission petite enfance a procédé à une visite du bâtiment de l'actuelle garderie scolaire avec des représentants de la protection maternelle et infantile (PMI) et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour évaluer un éventuel projet de création d'une maison d'assistantes maternelles (MAM).

Selon ces professionnelles de la petite enfance, ce bâtiment pourrait convenir pour l'installation d'une MAM, moyennant quelques agencements et petits travaux.

Des assistantes maternelles pourraient donc y accueillir des enfants dès lors que serait créée une association. À noter qu'il leur faut être au moins deux pour démarrer cette activité.

Le métier d'assistante maternelle

Au mois de septembre, en partenariat avec la mairie de Mareuil, la commission petite enfance a organisé, à la salle polyvalente de Chezal-Benoît, une réunion d'information sur la profession d'assistante maternelle, au cours de laquelle des représentantes du relais Petite Enfance de Saint-Florent-sur-Cher, de la PMI, de la CAF sont intervenues.

Il y a été précisé que pour exercer le métier d'assistante maternelle, il fallait obtenir un agrément accordé par la PMI et suivre une formation de 120 heures (dont 40 heures après l'agrément).

Si vous êtes intéressé(e), n'hésitez pas à appeler le secrétariat de la PMI au 02 48 55 82 05.

Pour rappel, il y a une assistante maternelle agréée à Chezal-Benoît. Elle s'appelle **Mélanie Chasseigne**. Pour tout renseignement, vous pouvez la joindre au 06 67 87 37 51.

Changement d'assistante sociale de secteur

Morgane Versini est la nouvelle assistante sociale référente pour Chezal-Benoît. Elle officie pour la Maison départementale d'action sociale sud, située au 26, Grande Rue, au Châtelet.

Vous pouvez la joindre à son bureau au 02 18 87 27 56

ou au secrétariat de cette antenne au 02 18 87 27 51.

Elle peut éventuellement se rendre à France Services à Lignières le vendredi matin, si vous avez pris rendez-vous préalablement aux numéros de téléphone indiqués.

Repas des aînés



Le CCAS, le comité des fêtes et la municipalité de Chezal-Benoît ont organisé, dimanche 6 novembre, le repas de nos aînés âgés de plus de 72 ans.

Roger Lebrero, notre maire, a accueilli les 46 participants. Puis il les a remerciés de leur présence lors d'un bref discours dans lequel il a évoqué ceux qui nous ont quittés cette année.

Après l'apéritif, les invités ont rejoint leur place pour partager un repas élaboré par l'Auberge des Rabouilleux, de Meunet-Planches, et animé par Houria. Ce fut un moment de convivialité, apprécié de tous.

Les aînés qui n'étaient pas présents à cette journée ont reçu un bon d'achat à utiliser chez les commerçants du village, ou un colis de Noël.

Commémoration du 11 Novembre



La commémoration du 104^e anniversaire de l'armistice de 1918 s'est déroulée à Chezal-Benoît en présence de Loïc Kervran, député de la troisième circonscription du Cher, et d'Eddy Galin, adjudant de la gendarmerie de Lignières. Face au monument aux morts, la cérémonie était dirigée par le capitaine Franck Josserand, chef du centre de secours de Chezal-Benoît, auquel était adjointe une délégation de pompiers volontaires.

Parmi le public venu en nombre, on notait la présence de plusieurs élèves de l'école primaire que dirige Sabrina Poubeau. Ils participèrent à tour de rôle à la lecture du texte de la secrétaire d'État Patricia Miralles, remis par René Chagnon, président de la délégation des anciens combattants de Chezal-Benoît.

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, la chorale « Coup de coeur casalais » interpréta *La Marseillaise*.

Le maire de Chezal-Benoît, Roger Lebrero, et Loïc Kervran, accompagnés d'enfants, déposèrent une gerbe au pied du monument aux morts.

Dans une ambiance conviviale, c'est à la salle des fêtes que tous se retrouvèrent après la cérémonie, pour partager le verre de l'amitié offert par la mairie.

ÉCOLE

Des nouvelles des élèves de l'école...

Cette année, nous avons prévu de réaliser plusieurs petits projets

Le vendredi 23 septembre, nous (les CE1 - CE2), avons participé à l'opération "**Nettoyons la nature**".

Cela consiste à ramasser les déchets dans le village.

Et, malheureusement, nous avons trouvé beaucoup de déchets : des objets en métal, des bouchons et des bouteilles en plastique, des canettes, une chaussure, des bouteilles en verre, des mégots de cigarettes...

Quelle catastrophe pour la nature !

Nous pensons qu'il faudrait que chacun respecte son environnement !



Le mardi 15 novembre, nous sommes allés au **Centre Socio-Culturel de Lignières** pour travailler sur les parties du corps, les 5 sens, les articulations, le cœur, les poumons, les dents. C'était très intéressant car nous avons appris de nouvelles choses.

Nous venons d'écrire une lettre pour nos futurs **correspondants** qui se trouvent dans une école de Kourou, en Guyane.

Il s'agit de la classe de CE2 de l'école Michel Lohier.

Nous allons aussi leur envoyer des photos.

Nous nous sommes présentés et nous allons également leur présenter notre école et notre emploi du temps.



* **skippers = marins**

Depuis le retour des vacances de Toussaint, nous suivons les **skippers** *

qui participent à la **Route du Rhum**.

C'est une course de bateaux à voiles en solitaire qui démarre de Saint-Malo et qui traverse l'Océan Atlantique.

Les navigateurs doivent rejoindre l'île de la Guadeloupe

uniquement grâce à la force du vent.

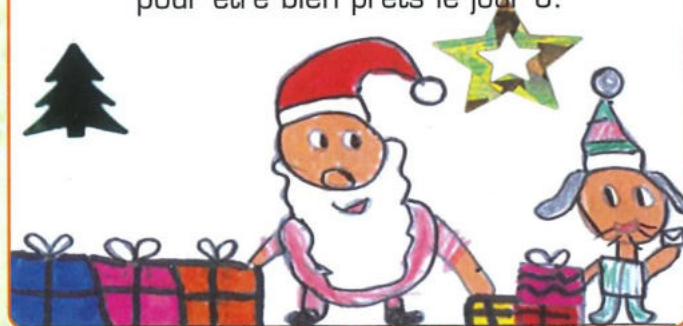
Ils n'ont pas le droit d'activer leur moteur.

Tous les jours, nous regardons la position des bateaux sur le site de la Route du Rhum.

Malheureusement, certains monocoques et multicoques ont déjà chaviré ou perdu leur mât !

Le mardi 13 décembre, il est prévu que les élèves des deux classes interprètent **des saynètes sur le thème de Noël**.

C'est pour cela que nous répétons presque tous les jours notre rôle pour être bien prêts le jour J.



À bientôt pour d'autres nouvelles des CE1-CE2 !

Une exposition sur le corps humain

Le 15 novembre, entre 9 heures et 10 heures 30, les deux classes de l'école élémentaire de Chezal-Benoît se sont rendues à Lignières, au Centre Socio-Culturel, pour aller voir une **exposition sur le thème du corps humain**.

Elles étaient accompagnées de plusieurs parents d'élèves.

Le but de cette sortie était d'étudier le corps humain : découvrir et comprendre son fonctionnement.

Il y avait beaucoup de maquettes, par exemple un faux cœur :

on pouvait appuyer sur une petite pompe pour voir comment il fait circuler le sang en battant.

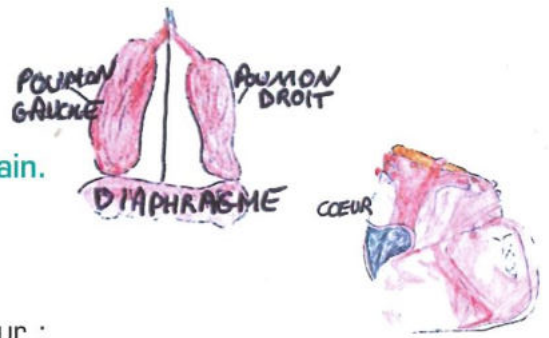
Il y avait aussi un grand puzzle d'un squelette que l'on devait reconstituer.

Nous avons découvert que l'os le plus long est le fémur, qu'un adulte a 206 os et un enfant 212.

Nous avons appris beaucoup d'autres choses, notamment les noms des muscles et des os du bras.

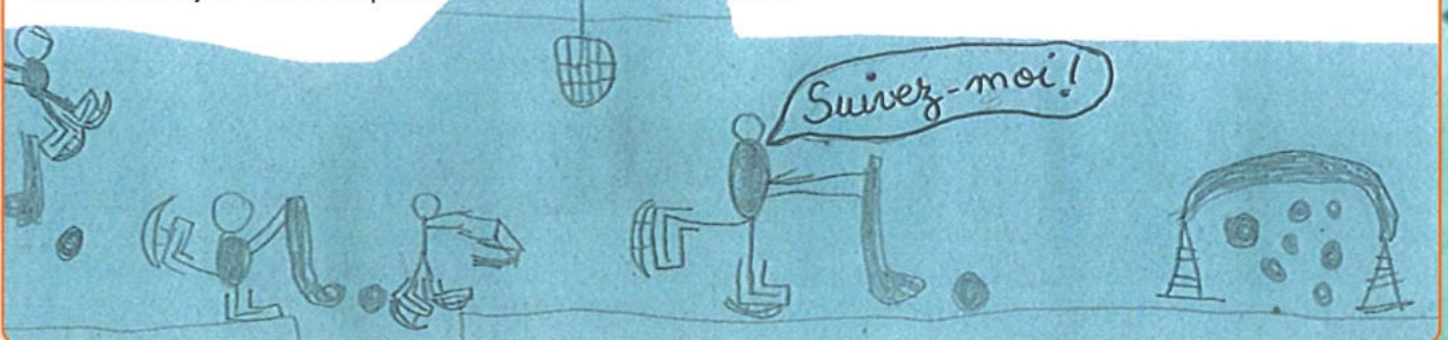
Nous avons aussi rempli des fiches d'exercices sur le corps humain.

Tout le monde a apprécié cette sortie, nous vous la conseillons fortement.



La patinoire

Tous les mardis après-midi, du mois de novembre au mois de janvier, nous irons à la patinoire. Nous allons revoir les bases du patinage, depuis le début, par exemple patiner à côté de la barrière avec la main dessus. Ensuite, nous pourrons patiner en lâchant la barrière, puis faire des mouvements comme le citron, la cigogne, faire un parcours, faire des jeux comme le jeu du déménageur. L'an dernier, lors de la toute dernière séance, le moniteur nous avait plongés dans le noir puis il avait mis de la musique et des lumières colorées et nous avons patiné ainsi. C'était très joli. Nous espérons le refaire cette année.



Le spectacle de Noël

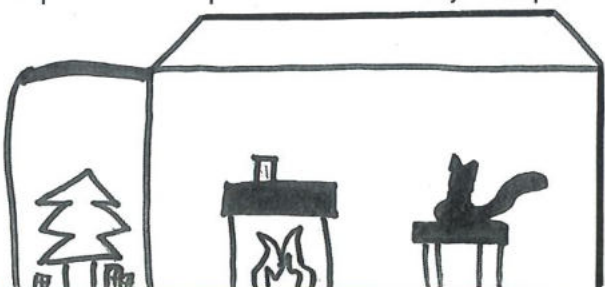
Le 13 décembre, avec l'école de Chezal-Benoît, nous allons présenter un spectacle de Noël.

Notre maîtresse nous a donné à chacun un petit texte que l'on va apprendre par cœur.

L'histoire s'appelle "**La Patte du Chat**". Elle est tirée d'un livre de Marcel Aymé "Les Contes du Chat Perché".

Le personnage principal s'appelle Alphonse. C'est un chat un peu bizarre : dès qu'il passe sa patte derrière son oreille, il pleut ! Delphine et Marinette, deux sœurs, cassent un plat en faïence en jouant. Pour les punir, leurs parents veulent les envoyer chez leur méchante tante Mélina !

Alphonse fait pleuvoir tous les jours pour que les deux filles ne puissent pas aller chez leur tante.



Les parents veulent alors se débarrasser du chat. Delphine et Marinette vont essayer de le sauver en demandant conseil aux animaux de la ferme.

Ce spectacle sera présenté aux familles à la Salle des Fêtes de Chezal-Benoît.

PAGES OUVERTES AUX ASSOCIATIONS

Atelier Mémoire à Chezal-Benoît

Sous l'appellation sérieuse d' " atelier mémoire " se cache un rendez-vous que chacun d'entre nous ne manque que pour motifs impérieux. C'est une véritable équipe qui se réunit le mercredi à 14 h 30, dans la petite salle polyvalente derrière la Mairie.

Les membres de cette équipe sont de Chezal-Benoît, Ségry, Issoudun, Diou et Chouday.



Sous l'égide du CLIC (Centre local d'information et de coordination) de Lignièrès, Nathalie Mendes nous guide dans des exercices qu'elle recherche dans une grande diversité d'ouvrages. Par exemple, elle peut nous proposer une dictée piégée, puisée dans les annales du certificat d'études primaires du siècle dernier ; ou bien une opération à rallonge, truffée de + - : x, qui permet à chacun de réviser ses tables ; sans oublier les questions sur les départements...



À travers ces exercices de mémoire, de nombreux souvenirs renaissent dans nos vieux cerveaux et des histoires reprennent vie.

Deux fois dans l'année, un repas dans un restaurant local vient ponctuer l'exercice, avec un gage au vainqueur du " jeu du bac " : il doit offrir l'apéritif !

Ô combien nous attendons ce mercredi ! C'est une jouvence, et tant pis pour nos caisses de retraite ; nous voulons le vivre encore longtemps !

Un membre de l'équipe

Activité Yoga



L'Association REZAYNERGIE est une Association loi 1901.

Son siège est à Rezay dans le Cher, son but est de transmettre au plus grand nombre les bienfaits du Yoga.

Les séances d'Hatha Yoga proposées par Rezaynergie respectent les textes anciens de l'Inde et sont basées sur 3 grands principes :

Les Pranayamas (exercices respiratoires)

Les Asanas (postures corporelles)

La Relaxation (du corps et de l'esprit)

Le Yoga est un Art de Vivre. Avec une pratique régulière le corps se renforce et s'assouplit, la concentration s'améliore une sensation d'apaisement et de bien-être s'installe. Le Yoga peut être pratiqué quels que soient l'âge et la condition physique.

Les séances de yoga à Chezal-Benoît ont lieu à la salle polyvalente, tous les mercredis de 18 h à 19 h 15.

Infos sur Facebook rezaynergie ou rezaynergie@gmail.com - 06 12 92 33 22

Congrès des Sapeurs Pompiers : un grand succès

L'organisation du congrès départemental des sapeurs-pompiers restera une journée mémorable pour la caserne de Chezal-Benoît. Ce 2 juillet 2022, environ 500 pompiers de tout le département étaient rassemblés dans notre village. La cérémonie du matin puis le défilé avec 35 véhicules au cœur du village se sont déroulés sous les applaudissements d'une foule fière d'une corporation comme la nôtre. Le midi, 800 repas ont été servis par le Mirabis et le Café du Commerce.

L'après-midi, 2 000 personnes se sont rendues au stade municipal pour assister aux diverses manifestations et expositions :

- Six pilotes de trial ont réalisé des cascades.
- 62 véhicules anciens venus de tout le Berry étaient exposés, parmi lesquels d'anciens véhicules de pompiers.
- Six membres de l'équipe cynotechnique du SDIS 18 ont effectué plusieurs manoeuvres devant des centaines de personnes.
- 16 joueurs de la Banda de Cerbois ont animé le site toute l'après-midi.
- 22 exposants proposaient leurs produits.
- Un village prévention présentait les gestes qui sauvent.
- Manèges, château gonflable, promenades en poneys ont occupé les enfants toute l'après-midi.
- Enfin, le groupe de rock Backstage a clôturé en beauté cette magnifique journée.



Le succès de cet événement est la consécration de plusieurs années de préparation par un groupe solidaire, dévoué, engagé, et félicité par nos responsables, dont le colonel Bruneau, directeur départemental.

Nous remercions l'ensemble de nos partenaires, les communes du secteur d'intervention, les associations et la municipalité de Chezal-Benoît, pour leur aide précieuse qui a contribué à la réussite de cette manifestation.

Nous avons le sentiment du devoir accompli. De plus, nous sommes beaucoup sollicités : début novembre, nous en sommes déjà à 270 interventions. La prochaine priorité du centre de secours sera le recrutement, afin d'avoir un effectif en adéquation avec nos missions.

En cette fin d'année, nous passerons à votre domicile pour la traditionnelle distribution des calendriers, très importante pour nous.

Belle fin d'année à vous !

Pour les sapeurs-pompiers de Chezal-Benoît,
Adjudant Julien Cendrier,
président de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Chezal-Benoît



ARTISANS, SERVICES ET MARCHÉS

Nos COMMERCES

Boulangerie - Pâtisserie Joseph	10, Grande Rue	02 48 61 12 96
Pharmacie Vandervliet	11, Grande Rue	02 48 61 13 19
Effet Miroir (salon de coiffure)	16, Grande Rue	02 48 61 12 93
Le Panier Sympa (épicerie)	2, Grande Rue	02 48 56 45 10
Le Mirabis (bar - restaurant)	1, place du 8 Mai 1945	09 72 93 23 97

Nos ARTISANS

Guy Surel	Travaux publics	Domaine des Grandes Cosses	02 48 61 12 95
Fabrice Briquet	Peinture en bâtiment	3, rue de la Fosse à Caillon	02 48 61 13 88
Vincent Mitriot	Garage automobile Renault	Le Moulinet	02 48 61 13 27
Christian Clément	Jardinage, bricolage	9, rue du Petit-Pré	02 48 61 15 62
Michaël Picot	Carrosserie	6, rue de Vireloge	06 81 83 15 16
Benoît Garot	Travaux de la vigne	36, rue de l'Érable	06 89 08 76 58
Arnaud Bidet	Débarras maison	4, rue de la Fosse à Caillon	06 05 34 76 36
Sébastien Aubry	Métallurgie - Mobilier SMR	21, rue du Vivier	06 32 47 45 94
DS Trans-Deborah Surel	Transports	Domaine des Grandes Cosses	06 30 36 63 83

SERVICES

Maryse Clasquin	Médecin généraliste	2, rue des Écoles	09 77 96 30 27
Caroline Courandon	Infirmière		06 88 26 91 50
La Poste	Banque, courrier	2, rue des Chîntres	3631 / 3639
Mélanie Chasseigne	Assistante maternelle	4, rue de Vireloge	06 67 87 37 51

LOISIRS

Écuries Cordalia	Centre équestre	Chemin des Reliques	06 34 32 40 26
------------------	-----------------	---------------------	----------------

MARCHÉ SUR LA PLACE DU 8 MAI 1945

Pizza : Jean-Lou Ronk (de Châteauneuf)	mardi soir	06 24 39 15 13
Bibliothèque : Cécile Machado (de Bourges)	mercredi matin	
Boucherie : Fabrice Carrouée (de Lignières)	jeudi matin	
Fromagerie : Famille Chaussé (de Montlouis)	jeudi matin	

ASSOCIATIONS

Comité des Fêtes : Vincent Nicolazo		06 32 41 24 17
OCCE : Sabrina Poubeau		02 48 61 12 57
Amicale des Sapeurs Pompiers : Julien Cendrier - Centre de Secours		06 78 02 35 15
Association des Agriculteurs et des Vignerons : Dominique Chasseigne		02 48 69 91 04
CATM - Section Chezal : René Chagnon		06 83 43 43 60
Cercle de Gym Volontaire : Laurence Moreau	02 48 61 11 02 -	06 99 58 01 88
Chorale : Laurence Roux		02 48 69 90 45
Moulin de Nouan - Environnement : Jacques Guyard		02 54 03 18 72
Team Cordailla : Cynthia Carcy		06 08 53 07 04
Association du Patrimoine Casalais : Marcel Djian		06 08 03 15 67
ou Sylvain Bourdreux		06 79 32 23 75
Les P'tites Mains Casalaises : Natache Moreau		06 48 66 95 95
La Canne Casalaise - Stéphanie Desfosses		06 47 16 45 20

UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE À CHEZAL-BENOÎT L'AVENIR EN QUESTION



Depuis quelques mois, le Docteur Maryse Clasquin, médecin généraliste de Chezal-Benoît, a annoncé à sa clientèle et à Roger Lebrero, maire de la commune, la cessation de son activité libérale qui est programmée en juillet 2023.

Les locaux du cabinet de consultation que le Docteur Clasquin avait créés et dont elle est propriétaire, n° 2, rue des Écoles, sont adjoints à son habitation principale. De façon légitime, ces locaux ne seront plus mis à disposition pour cet usage. Il sera nécessaire d'envisager d'autres solutions d'hébergement d'une éventuelle activité de médecine libérale à Chezal-Benoît.

Le cabinet du Docteur Clasquin est actuellement ouvert aux consultations sur rendez-vous à raison de trois demi-journées par semaine les lundis, jeudis et vendredis, après-midi.

L'offre de soin pour nos administrés et pour le territoire élargi aux communes voisines va, une nouvelle fois, diminuer dans un contexte de désertification médicale qu'on ne peut plus ignorer. Il est par ailleurs préoccupant de ne pas craindre un " effet domino " pour les autres acteurs de santé au premier rang desquels la pharmacie et le cabinet infirmier de notre village (déjà fragilisés par la diminution de l'activité médicale).

La santé est un besoin majeur

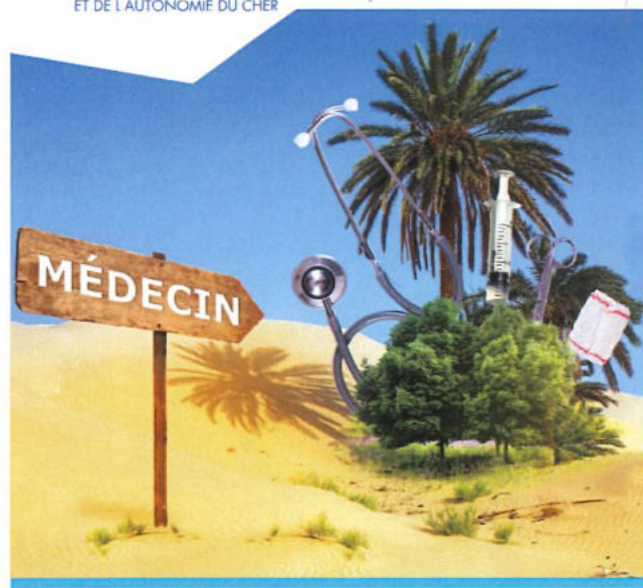
Le conseil municipal partage l'inquiétude de nos administrés liée à la difficulté d'avoir un médecin référent dans l'avenir. Nous sommes, par ailleurs, conscients qu'aujourd'hui l'offre de soin participe aussi à l'attractivité de notre commune.

Pour situer le contexte, voici quelques chiffres et quelques constats que nous avons recueillis au colloque " À la recherche... du Docteur perdu ", organisé par le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie du Cher (CDCA 18) à Bourges, et auquel participaient des médecins et les directeurs de la CPAM et de l'ARS du Cher.

Dans notre département, après 14 l'an passé, ce sont 13 médecins qui ont mis fin à leur activité libérale depuis le début de cette année, sachant que 42 % de ceux qui exercent encore aujourd'hui ont plus de 60 ans.

Proportionnellement à la population desservie, les statistiques démontrent toutes que le Cher et l'Indre disposent de moins de médecins que la moyenne nationale. Avec son université de médecine, Tours et son territoire captent l'essentiel des vocations d'installations des jeunes diplômés.

L'installation d'une nouvelle université de médecine à Orléans est une source d'espoir, mais tous s'accordent à dire qu'il nous faudra attendre au moins dix ans avant de retrouver une situation équivalant à celle d'aujourd'hui.



COLLOQUE

« À la recherche... du Docteur perdu »

Concernant l'installation de nouveaux praticiens, l'incitation financière s'avère peu efficace, car au-delà de la féminisation grandissante de cette corporation, les jeunes médecins privilégient dorénavant une certaine qualité de vie (temps de travail restreint), avec un environnement porteur pour leur famille et moins isolé professionnellement. Dans ce contexte, au niveau de l'offre, il est difficile d'envisager pouvoir rivaliser avec des villes comme Bourges, Châteauroux ou même Issoudun. Notons enfin sur ce sujet des initiatives récentes du Conseil départemental et de la CPAM du Cher pour soutenir de nouvelles installations de médecins.

Pour remédier à l'arrêt du cabinet de consultation du Docteur Clasquin, trois pistes peuvent être envisagées :

- ✓ concourir à l'installation d'un nouveau médecin, même à temps partiel ;
- ✓ concourir à l'installation d'une borne de téléconsultation ;
- ✓ soutenir toute initiative qui assurerait le transport de nos administrés en difficulté pour se rendre auprès d'un espace de consultation dans les villes à proximité.

La réponse à cette problématique complexe est l'affaire de tous et ne relève pas exclusivement d'une compétence communale. Quoi qu'il en soit, il n'est pas question de se substituer au devoir régalien de l'État qui concerne l'accès aux soins pour tous nos concitoyens.

Malgré tout, nous nous sommes engagés dans un certain nombre d'actions :

- ✓ Contact pris avec une Casalaise étudiante en médecine. Elle a encore quatre à cinq ans d'études à accomplir.
- ✓ Une rencontre a été organisée avec le directeur du centre hospitalier de la Tour-Blanche pour investiguer sur les possibilités de collaboration avec leur centre de consultation. Mais l'hôpital, qui souffre lui-même d'un déficit de médecins, ne peut pas envisager d'étendre ses activités.
- ✓ Après un entretien avec le conseiller régional Dominique, un courrier a été adressé à François Bonneau, président du Conseil régional, pour l'informer de notre situation et de nos préoccupations.
- ✓ Participation à différentes réunions sur le sujet de la désertification médicale à Bourges et à Lignières où l'association " Dynamique Santé en Val-d'Arnon " a été créée par des usagers pour soutenir un projet de santé de territoire et accompagner l'éventuelle installation d'un nouveau médecin.
- ✓ Tables rondes avec les acteurs de santé de Chezal-Benoît.
- ✓ Recueil d'informations et investigations sur l'installation d'une borne de téléconsultation dans notre village, en particulier avec Fanny Riès, adjointe au maire d'Issoudun en charge du contrat local de santé. Trois bornes sont actuellement installées dans cette ville.

Malgré ses marges de manœuvre financières de plus en plus restreintes, la municipalité pourrait envisager de participer à la mise à disposition d'un local à Chezal-Benoît, afin d'offrir un espace de consultation.



JEUNES ENTREPRENEURS

La passion n'attend pas le nombre des années

Pour Déborah Surel, la sienne est née très tôt. *« J'ai su dès l'âge de 8 ou 9 ans que je voulais conduire des camions. Le fait que je voyais des camions de l'entreprise de mon père tous les jours m'a permis d'orienter mes choix. Et j'ai tout fait pour y parvenir. »*

En 2016, elle obtient son bac pro routier avec à la clé ses permis poids-lourds à Issoudun, au lycée d'Alembert. Ensuite, elle poursuit avec un DUT transport et logistique en apprentissage dans la Société EM2S à Saint-Florent qu'elle réussit en 2018. Grâce à ce diplôme, elle possède sa capacité de transport dans le but de s'installer à son compte.

« Au lycée, nous n'étions que deux filles et on a souvent mis en doute nos capacités à s'imposer dans ce milieu qui est plutôt masculin. Et à conduire des poids-lourds quand on est jeune, une fille et moins costaud, ce n'était pas gagné ! Mais j'ai persisté ! Pour cela, à la suite de mon apprentissage qui m'avait déjà beaucoup appris de ce qu'était le monde du travail, je suis partie à Clermont-Ferrand pour me former à l'exploitation, où je gérais le planning des conducteurs. »



En 2021, Déborah revient pour créer sa propre entreprise. Mais cela demande de gros investissements à la fois de matériel (achat de camions et des licences de route), de temps et personnel. Avec l'embauche d'un salarié, qui n'est autre que Mickaël, son compagnon, qui a 17 ans de métier dans le domaine. *« Toute seule, cela aurait été plus difficile. À deux, cela permet d'avoir au minimum un véhicule roulant, d'être plus flexible à la demande des clients, et surtout, d'être épaulé »*. Le domaine de prédilection de son entreprise est la benne pour le transport de céréales et des granulats pour la partie Travaux publics, *« ce qui reste une activité saisonnière »*.



« Ce n'était pas évident de convaincre les banques de financer une nouvelle entreprise dans une période post-Covid qui fut très dure pour les professionnels de la route, et dans un marché en reprise incertaine. Heureusement, le monde de la route est assez soudé. »

Le plus difficile est la mise en place d'un planning qui peut être remis en cause par un simple appel téléphonique, *« un céréalier en retard de moisson ou une attente trop longue pour un chargement ou une livraison, par exemple »*.

Et il faut convaincre les clients : *« Il faut savoir se vendre, faire ses preuves afin de garder le marché. J'essaie d'avoir des marchés réguliers. Le bouche à oreille marche bien aussi, un client satisfait peut nous faire gagner des contrats »*.

Déborah est une jeune femme active, bien de son temps, qui connaît parfaitement les vicissitudes de son métier et qui les assume. *« Je n'aime pas rester sur place. Être au volant d'un camion me permet de réaliser mon rêve de petite fille. Mon bureau, c'est ma cabine et mon téléphone. »*



La bienveillance au service du bien-être

Infirmière pendant une dizaine d'années, Élodie Nicolazo s'est reconvertie en accompagnatrice bien-être. Elle a créé son auto-entreprise le 21 janvier 2021.

Elle peut vous recevoir chez elle, au 13 rue des Champs-de-l'Œuvre à Chezal-Benoît, dans une pièce indépendante et dédiée, et vous proposer écoute, relaxation, voyage spirituel...



Elle organise et anime également des cercles de paroles sur différents thèmes, des cercles mixtes ou exclusivement féminins. Ainsi, un cercle mixte, sur le thème « Féminin et masculin sacrés », s'est déroulé à Rezay, au lieu-dit les Rogères, sur l'écolieu de l'association Ananda.

Élodie est une femme calme, douce et discrète, qui saura vous faire part de sa sagesse intérieure acquise au fil de ses différentes formations, initiations et rencontres. Ses prestations sont à prix libre.

Son cabinet est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 18 à 20 heures et le samedi de 10 à 20 heures.

Inspirés des sagesse d'ici et d'ailleurs

06.71.30.34.08
nicolazo.elodie@gmail.com

*"Reconnectez-vous à la sagesse de
votre cœur"*

   Natur'Elle Sauvage
Siret 89323189400013 naturelle.sauvage.com

Pour plus d'informations, tapez « Élodie Nicolazo » sur votre moteur de recherche google, ou bien prenez directement contact avec elle au 06 71 30 34 08.

Info sanitaire : la grippe aviaire menace le Cher

Le nombre de foyers influenza aviaire hautement pathogène continue à progresser ces dernières semaines en France et en Europe. Dans un contexte marqué par une persistance inédite du virus dans l'environnement et une forte activité migratoire d'oiseaux sauvages, il est essentiel de renforcer les mesures de prévention pour éviter la contamination des élevages de volailles.

Le ministère de l'Agriculture a relevé le niveau de risque, qui est passé de "modéré" à "élevé" ; de sorte que l'arsenal de protection des élevages avicoles est renforcé et les mesures de prévention se généralisent sur tout le territoire métropolitain.

✓ En élevage :

- mise à l'abri de toutes les volailles ;
- interdiction de rassembler des volailles ;
- obligation de bâcher les camions transportant des palmipèdes de plus de trois jours.

✓ Pour les activités de chasse :

- autorisation de transport et utilisation d'appelants pour les détenteurs de catégorie I uniquement (détenteurs avec moins de 15 appelants) ;
- mouvement des gibiers à plumes soumis à conditions (examen clinique, dépistage virologique des anatidés) ;
- remise en nature du gibier à plumes anatidés interdite.

✓ Pour les pigeons voyageurs :

- Interdiction des compétitions de pigeons voyageurs au départ ou à l'arrivée de la France jusqu'au 31 mars.

Ces recommandations s'adressent aux professionnels et aux particuliers détenteurs d'oiseaux de basse-cour et d'ornement. Rappelons que la consommation de viande, foie gras, œufs et tout produit alimentaire à base de volaille ne présente aucun risque pour l'homme.



INCIVILITÉS : RAPPELS

Tout d'abord, concernant la déchetterie, il est bon de rappeler que ce dépôt est une exception au sein de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun qui peut nous être retiré à tout moment si le règlement (édicte par la CCPI) n'est pas observé par les utilisateurs. La mairie est responsable de la bonne gestion de ce service. Malgré les différentes communications faites à ce sujet, il est retrouvé des déchets non autorisés dans les caissons.

Sont interdits : pots de peinture, bidons d'huile ou de produits ménagers toxiques (D.M.S), déchets industriels, pneus de voiture, métaux ferreux et non ferreux, piles et batteries... La liste est disponible à la mairie et auprès de la CCPI. Ces déchets sont à déposer à la déchetterie d'Issoudun dans des conteneurs dédiés.

Egalement, se sont multipliés les dépôts sauvages surtout aux abords des conteneurs à verre, de l'étang municipal ou dans les bois (souvent collectés par les agents de l'ONF). Le fait de se débarrasser de déchets illégaux, concernant aussi bien les particuliers que les professionnels, est une infraction dont la caractérisation et les sanctions sont prévues par plusieurs Codes (environnement, pénal, forestier...).

De plus, il est rappelé que le dépôt des ordures ménagères sur la voie publique se fait au plus tôt la veille au soir de la collecte.

Enfin, il est nécessaire de faire un rappel sur les bonnes pratiques. Il n'est pas rare d'entendre des tondeuses, des tronçonneuses ou autres le dimanche après-midi.

Arrêté municipal du 10 juillet 2012 concernant les activités bruyantes, effectuées par des particuliers, tels que la rénovation, le bricolage et le jardinage à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur durée, leur répétition ou leur intensité ne pouvant être effectuées que :

- du lundi au vendredi :
8 h 30 - 12 h et 14 h 30 - 19 h 30 ;
- le samedi : 9 h - 12 h et 16 h - 19 h ;
- le dimanche et les jours fériés : 10 h - 12 h.



Il est dommage que pour quelques administrés au comportement non respectueux, il faille adopter un règlement plus contraignant. Croyez bien que notre seule ambition est de maintenir un cadre de vie agréable et paisible dans notre village.

Informations complémentaires :

- Règlementation de collecte des ordures ménagères et assimilées de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun ;
- Article L.541-46 du Code de l'environnement sur la décharge illégale ;
- Articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Article R.632-1 sur les dépôts contraires au règlement de collecte ;
- Articles R.634-2, R.644-2 et R.635-48 du Code pénal sur le dépôt sauvage ;
- Article L.161-1 du Code forestier en matière de dépôt ou d'abandon de matières, d'ordures, de déchets ou d'épaves en milieu boisé ou d'espaces gérés.

UNE RUE MICHEL-GUYARD

par Sylvain Bourdreux



Dimanche 18 septembre 2022, une rue Michel Guyard était inaugurée. Cet évènement qui célébrait l'hommage rendu à cet homme intervenait lors des Journées du Patrimoine sous un soleil resplendissant.

Cette rue couverte de cailloux blancs est pour moitié sur les communes de Chezal-Benoît et de Mareuil-sur-Arnon. Elle dessert des habitations de ces deux collectivités et en particulier le moulin de Nouan. Elle est entretenue depuis de nombreuses années en bonne intelligence par les employés des deux communes.

Faisant suite à ce qu'impose le déploiement d'actualité

de la fibre, c'est à l'heureuse initiative du conseil municipal de Mareuil-sur-Arnon qu'il a été décidé d'attribuer un nom à cette rue qui n'en avait pas, ainsi que des numéros aux habitations la bordant. Précisons sur ce dernier point qu'il appartient aux administrés concernés qui ne l'auraient pas fait de venir retirer leurs plaques à la Mairie de Chezal-Benoît. Le nom de *rue de Nouan* souvent utilisé aurait pu être privilégié, mais la proposition de rue Michel Guyard a été l'unanimité des conseils municipaux des deux communes concernées. Il s'agit d'une grande première pour Chezal-Benoît dans la mesure où aucune rue ne porte le nom d'un personnage célèbre. Selon l'explication de cet état de fait recueillie auprès de nos maires honoraires, il s'agissait à leur époque de ne pas privilégier un nom au détriment des autres et d'avoir choisi volontairement de perpétuer ce qui était employé et lié à l'environnement ou à la destination de la rue.

Ils étaient un peu plus d'une centaine à s'être déplacés pour célébrer cet évènement. Outre les élus parmi lesquels François Leigner maire de Mareuil-sur-Arnon, Alain Roux son adjoint et Sylvain Bourdreux deuxième adjoint de Chezal-Benoît, on notait la présence des trois enfants de Michel Guyard : Anne, Claude, Jacques et leurs familles. De nombreux habitants des maisons bordant la rue inaugurée étaient présents ainsi que des administrés des deux communes mais aussi des représentants des associations du moulin de Nouan, du patrimoine casalais, de la Rabouilleuse et des Thiaulins de Lignièrès.

Après les discours des élus soulignant le contexte évènementiel, historique et patrimonial de cette journée, Jacques évoquait avec émotion le parcours et la vie d'engagement de son père. Jean-François Bonnet, un ami et voisin témoignait de l'esprit fédérateur de cette famille et des habitants du hameau de Nouan. Après que le panneau de la rue Michel Guyard ait été dévoilé, le ruban inaugural était découpé et partagé. Toutes les personnes présentes étaient ensuite conviées à un pot de l'amitié sur des tables dressées au pied du moulin de Nouan. Le trio Acanthe clôturait avec brio en chanson cette manifestation.



Qui était Michel Guyard ?

Né en 1933, il fut orphelin de père à l'âge de 12 ans et, dans ces circonstances, il incarna le rôle de chef de famille. Comme le rappelait avec justesse Jean-François Bonnet lors de sa prise de parole à l'inauguration, n'oublions pas d'associer au nom de Michel Guyard celui de son épouse Josette car ces deux-là représentaient un tout cohérent et solide, indispensable pour les grandes réalisations.

Michel Guyard remporta la **Médaille d'Or du Concours Lépine** en 1972, du fait qu'il réussit à concevoir des guirlandes électriques sans fils apparents et sans douilles.

Son esprit entreprenant l'amena à créer une entreprise dans le domaine de l'illumination qui poursuit ses activités aujourd'hui encore. Elle dispose d'une dizaine d'employés. La direction a été reprise par son fils Jacques il y a 20 ans. Son petit-fils Clément est à pied d'œuvre pour lui succéder.



PATRIMOINE

Le Moulin de Nouan rendu aux vents



Lorsqu'il s'en était porté acquiescer vingt huit ans. Michel Guyard avait fait ce pari impossible : voir tourner à nouveau en Berry les ailes d'un moulin. Ce sera chose faite ce soir, à partir de 16 h 30, au moment où sera remis en vent son moulin de Nouan-La Croisette.

L'entreprise était pourtant de taille, tant à l'œuvre de l'état de l'édifice que de l'absence de supports financiers. Mais à force d'énergie, et grâce à son fils Claude, dit « Berry », « la sérénité d'Issoudun », compagnon du Devoir du jour de France, aide de trois aspirants et de deux compagnons, tout a été fait pour que le moulin repousse son visage d'antan. Dans ce but, on a utilisé les mêmes matériaux qu'au début du XIX^e siècle, lors de sa construction, et on s'est appliqué à respecter les formes des lucarnes qui caractérisent les vieux bâtiments du Berry. Les seuls obstacles qui empêchaient les grandes ailes de battre à nouveau le ciel, un transformateur

E.D.F. et une ligne électrique viennent de disparaître, et les lignes mises au point ont pu être faites. Pour Michel Guyard, qui a supporté le poids du financement de ces travaux, la restauration des moulins ou des autres petits monuments (fontaines, lavoirs, bornes, etc...) est une chose essentielle « parce qu'ils occupent une place prépondérante dans la vie quotidienne des gens et qu'ils engendrent une foule d'expressions encore utiles de nos jours. Les moulins occupent une place de premier plan dans le paysage qu'ils embellissent et qu'ils animent. Nous devons transmettre intact ce patrimoine aux enfants, hommes de demain ». Mais ce passionné des traditions populaires déplore le désintérêt des pouvoirs publics : « Ces travaux de rénovation peuvent être l'œuvre de particuliers comme c'est le cas aujourd'hui pour le moulin de Nouan. Ce peut être aussi l'œuvre d'associations locales ou régionales. Mais il faut pouvoir les aider et les conseiller dans le labyrinth administratif. C'est pourquoi le renouvellement la création, comme dans d'autres régions de France, d'un A.R.A.M. (Association régionale des amis des moulins), qui regrouperait les propriétaires et administrateurs de ces moulins, qu'ils soient à eau ou à vent ».

Pour l'heure, Michel Guyard a tenu son pari, et la remise au vent de son moulin constitue un réel événement, puisqu'il sera le seul de la région entièrement rénové et ouvert au public.

Ce soir, il sera inauguré avec faste, avec une évocation historique du site, une exposition sur le patrimoine bâti sur les moulins en Berry, et un grand bal traditionnel. La fête se poursuivra dimanche et pendant tout le week-end, l'entrée du moulin sera libre et gratuite.

Michel Guyard a été maire-adjoint d'Issoudun de 1971 à 1977.

Comme l'indique la pancarte de sa rue, **Michel Guyard était un amoureux du patrimoine**. Il acquit le **Moulin de Nouan**, puis le domaine de La Croisette en 1978. À son initiative, le moulin fut entièrement restauré. Les travaux s'achevèrent en 1986.

L'article de journal à gauche nous apprend que son fils Claude apporta une contribution d'autant plus maîtrisée qu'il est compagnon du Tour de France où il porte, dans cette confrérie, le nom " Berry, la sérénité d'Issoudun ". Dans cette entreprise, Claude fut assisté par deux autres compagnons et trois aspirants.

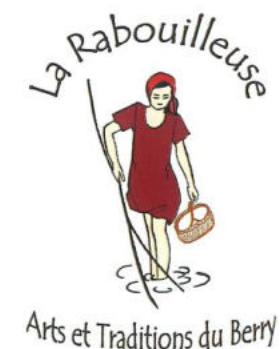
Président du Comité des Fêtes, il fut à l'initiative de **nombreux événements festifs de grande ampleur** à Issoudun et dans sa périphérie. C'est ainsi qu'il participa à l'organisation des premières fêtes de Saint-Valentin et autres fêtes de quartiers.

Avec la **création des Céréaliás** qui célébraient dans la tradition le grain dans cette région de Champagne Berrichonne, il témoigna de tout son talent d'organisateur. Il parvenait à mobiliser toutes les associations et les villages des deux cantons d'Issoudun. Tous accueillèrent individuellement un groupe folklorique de différentes provinces de France lors du week-end de l'Ascension. Le point d'orgue intervenait avec le défilé et le gala où musiciens et danseurs se produisaient. Les Céréaliás, qui rassemblaient plusieurs milliers de visiteurs, ont eu lieu une quinzaine d'années à partir de 1976.

Il s'impliqua activement dans tout ce qui avait trait à la survivance de la culture berrichonne. C'est ainsi qu'il partagea les activités des Thiaulins de Lignièrès et celles de La Rabouilleuse d'Issoudun dont il fut président de 1984 à 2000.

Tous ses engagements lui ont valu d'être promu en 1990 au grade de **Chevalier de la Légion d'Honneur** par André Laignel. Ces deux hommes s'appréciaient.

Pour conclure, reprenons les propos de son fils Jacques : " *Des relations amicales et des mariages sont issus de tous les événements qu'il a organisés. Les gens du coin se souviennent et on en parle encore. Si l'œuvre est ce qui nous survit, cela est son œuvre !* "



L'association ADMR de Châteauneuf-sur-Cher / Lignières fait face à une forte affluence de demandes d'interventions auxquelles elle ne peut répondre favorablement par manque de personnel.

Aussi, recherche-t-elle des aides à domicile, diplômé(e)s ou ayant de l'expérience, résidant sur ces communes ou alentours, et très motivé(e)s

afin de préserver le maintien à domicile de nos concitoyens dans les meilleures conditions et favoriser le lien social.

ADMR Chârost / Saint-Florent / Châteauneuf
Lignières / Saint-Martin d'Auxigny

Clémentine Morin
Responsable de secteur

3, rue Jules Ferry - Parc Comitec - 18000 Bourges

☎ 07 86 01 88 58 - cmorin@fede18.admr.org



recrute en CDI un(e) Aide à Domicile

sur les secteurs de

Saint-Florent-sur-Cher - Lunery - Saint-Caprais
Le Subdray - Trouy - Mareuil-sur-Arnon - Morthomiers
Villeneuve-sur-Cher - Plou - Poisieux - Chârost - Saugy
Saint-Ambroix - Primelles - Civray

DIPLÔMÉ(E)

dans le secteur du service
d'Aide à la Personne

Vous êtes soit

avec une
EXPÉRIENCE
confirmée

animé(e) d'une forte

MOTIVATION

pour découvrir le métier
de l'aide à la personne
et être formé(e)

Votre mission

Vous intervenez auprès d'un public varié
allant de la

NAISSANCE
à la
FIN DE VIE

Vous apportez une

AIDE

à nos clients dans les gestes du quotidien :
entretien du logement,
accompagnement social, aide aux courses,
actes de la vie essentiels, etc

Contactez-nous ! Fédération AMDR du Cher : 02 48 24 03 07